



## focus

e-Algérie : l'administration  
et les TIC

### Perspectives

Un Observatoire en appui  
au secteur de l'Agriculture

Page 3

### Collaborations

Bâtir sur les acquis pour la réussite  
de la deuxième phase du Programme

Pages 4 et 5

### Instruments

Préparation du lancement de  
l'instrument SIGMA en Algérie

Page 11



Réunion pour le lancement de SIGMA en  
Algérie, UGP, Octobre 2011

## Des activités à un rythme soutenu

Ce mois d'octobre, l'agenda du programme a été bien rempli. Les cinq jumelages institutionnels en cours de mise en œuvre depuis le début de l'année « tournent » à un bon rythme : missions sur le terrain, travaux en équipe et formations se succèdent. Quatre Jumelages ont tenu un Comité de Pilotage pour leur troisième trimestre d'activité : « Relations avec les contribuables », le 11 octobre, « Qualité de l'eau distribuée » le 18 octobre, « Infrastructure Qualité » et « Artisanat traditionnel » le 25 octobre.

Ce mois d'octobre, la touche finale a été apportée à la préparation de deux nouveaux jumelages : remise des offres pour le jumelage « Appui au Ministère de l'Agriculture et du développement rural pour le développement de l'Observatoire des filières agricoles et agro-alimentaires » au sein de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) le 17 octobre et évaluation des offres pour le Jumelage au profit du Centre National de Recherche pour le Développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA) le 18 octobre.

Un pas de plus a été franchi vers la mise en œuvre de l'outil de coopération SIGMA avec le séjour à Alger du 17 au 19 octobre d'une mission comprenant trois responsables de ce programme mené conjointement par l'UE et l'OCDE.

Deux actions TAIEX touchant des domaines intéressant les secteurs de la Santé et de l'Environnement ont été

organisées : séminaire sur « la lutte anti-vectorielle » (3 et 4 octobre) et « la gestion des déchets des activités de soins » du 23 au 25 octobre.

Des groupes de cadres et d'experts nationaux ont participé à des rencontres multi-pays organisées à Milan (Italie) sur le thème : « Soutien de la coopération Euro-méditerranéenne en application de la ligne d'action n° 6 de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise : les entreprises innovantes » et le deuxième à Chisinau (Moldavie) sur le thème : « les politiques d'innovation et les systèmes de brevets ».

### Élargissement et diversification des actions et des intervenants

On peut constater en revoyant l'agenda de ce mois d'octobre que non seulement les activités des jumelages et TAIEX se poursuivent à un bon rythme mais que le programme s'élargit et

se diversifie, touchant de nouveaux domaines et thèmes et impliquant un plus grand nombre d'institutions et de fonctionnaires. Ainsi le Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE), sous tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement (MATE) intègre la liste des organismes impliqués dans le déroulement du Programme.

Avec le projet de Jumelage au profit du secteur de l'Agriculture, c'est un nouveau type d'action qui est envisagé : la mise sur pied d'une nouvelle institution, un Observatoire des produits agricoles et agro-alimentaires.

Le P3A s'élargit aussi aux fonctionnaires, plus de cent personnes, cadres et techniciens, en provenance de diverses régions du pays, ont participé en ce mois d'octobre, à des séminaires et activités de formation.



## « e-Algérie » : l'administration et les TIC

Les observateurs scrutent le taux de pénétration des TIC en Algérie à travers les chiffres sur l'équipement des foyers en ordinateurs, les abonnements à l'ADSL et le taux de raccordement à Internet des lieux d'études et de travail (écoles, lycées, universités, entreprises et institutions). Mais au-delà de la densité du réseau, qu'en est-il de l'utilisation effective des TIC dans la vie économique et sociale, en particulier dans les activités de l'administration et ses relations avec les citoyens?

### Un outil pour informer plus et mieux

Les TIC ont été tout d'abord adoptés par l'administration pour fournir de l'information. Le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) a mis en ligne le Journal Officiel sur son site [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz), le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication a ouvert un portail d'information sur les démarches administratives: [www.elmouatin.dz](http://www.elmouatin.dz). Le portail du droit algérien: [www.droit.mjustice.dz/index.htm](http://www.droit.mjustice.dz/index.htm) permet la consultation du texte intégral des codes et conventions internationales signés par l'Algérie. Le site du Ministère du Commerce a mis en ligne les textes réglementaires du secteur et des guides pratiques pour les opérateurs et les consommateurs.

Mais après ces débuts d'usage des TIC en tant que vecteur pour la diffusion de l'information, les services publics passent à l'utilisation des TIC dans leurs relations avec les usagers.

### Les TIC dans la vie quotidienne

La carte électronique de Sécurité sociale Chifa étendue à un grand nombre d'assurés sociaux simplifie la vie de ses titulaires. Les « chaînes », les longues files d'attente qui se formaient dans les agences CNAS dans l'attente du dépôt d'un dossier de remboursement des médicaments ont quasiment disparu.

Les DAB (distributeurs automatiques de billets) font partie maintenant de l'image de la Poste et des agences bancaires. Un grand nombre d'usagers a recours aux cartes magnétiques pour les opérations

de retrait.

Les TIC imprègnent aussi la vie scolaire; les lycéens de terminale s'inscrivent au baccalauréat par Internet. Les employeurs (entreprises, institutions) commencent à avoir recours à des documents électroniques et aux déclarations à distance pour remplir les formulaires d'impôts ou de cotisations sociales.

### Vers la société de l'information

Ces avancées sectorielles ont fait mûrir l'idée d'un plan concerté pour organiser graduellement le passage à la « société de l'information ». Le plan « e-Algérie 2009-2013 » a été adopté en décembre 2008. Ayant un caractère global, il s'articule sur trois directions de travail: e-administration, e-entreprise, et e-citoyen.

La préparation de ce plan stratégique s'est faite en concertation avec l'ensemble des institutions et des départements ministériels, les opérateurs publics et privés agissant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, les associations professionnelles et la communauté scientifique et universitaire.

« e-Algérie » comporte treize axes majeurs, la e-administration est vue comme un axe prioritaire. Le plan préconise également la mise à niveau du cadre juridique national pour couvrir les questions juridiques suscitées par l'utilisation et le développement des TIC pour le mettre en « adéquation avec les pratiques internationales et les exigences de la société de l'information,

tout en tenant compte de l'expérience vécue ».

### Valorisation de la coopération internationale

L'orientation résolue vers la coopération internationale affirmée dans le plan e-Algérie a pour objectif majeur l'appropriation des technologies et du savoir faire. Elle contribuera également à appuyer le rayonnement de l'image du pays. De grands projets en e-éducation, e-santé, e-commune clairement désignés dans le plan peuvent s'ouvrir à la coopération internationale.

Une tradition de coopération existe déjà, des projets UE-Algérie ont comporté des aspects de soutien à l'introduction et à l'extension de la « e-administration » en particulier dans les secteurs de la Justice et de l'appui aux PME. Dans le cadre du P3A, des missions TAIEX et des rencontres multi-pays avec une participation algérienne ont eu comme thèmes « e-gouvernement » et « e-santé ».

Dans le projet de Jumelage Artisanat traditionnel, un volet e-learning est prévu. La « e-administration » offre de larges perspectives pour intégrer, à l'initiative des Points Focaux, des questions liées à ce domaine dans les missions TAIEX et les projets de jumelage institutionnel.

### Utilisation des TIC

Institutions et établissements dotés de services en charge de la société de l'information :

- 30 Ministères
  - 3 institutions : APN, SGG, ARPT
  - 369 établissements sous tutelle
- Raccordement des foyers
- Taux de foyers ayant un ordinateur : 12.31%
  - Taux d'accès à internet haut débit: 10.14%
  - Taux de pénétration de la téléphonie mobile : 97,90 %

Source : Site Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication : <http://www.mptic.dz>

## Des statistiques pour appuyer le renouveau de l'agriculture

C'est le 28 Février 2009, à Biskra, lors de la tenue de la Conférence Nationale sur le Renouveau Agricole et Rural, qu'un programme intitulé « la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie 2010-2014 » (PRAR) a été annoncé.

Trois volets complémentaires composent ce programme:

- Le Renouveau Agricole ;
- Le Renouveau Rural ;
- Le Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs ; (PRCHAT).

Voici le plan détaillé pour chacun de ces volets et les objectifs à atteindre :

### Le renouveau agricole pour assurer la sécurité alimentaire

- intensification, modernisation et intégration des filières de large consommation (les céréales, le lait cru, la pomme de terre, l'oléiculture, les viandes...);
- la mise en place d'un système de régulation afin de sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation ;
- la modernisation et l'adaptation du financement et des assurances agricoles.

### Renouveau de zones spécifiques

- par une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré, PPDRI) ciblant en priorité les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara) ;
- par des programmes spécifiques ayant pour objectifs la protection des bassins versants, la gestion et la protection des patrimoines forestiers, la lutte contre la désertification, la protection des espaces naturels et des aires protégées ainsi que la mise en valeur des terres.

### Appui institutionnel

- modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur.
- renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les Institutions et organismes chargés de l'appui aux agri-

culteurs et aux opérateurs du secteur ;

- renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

### Secteur de l'agriculture et P3A

En reprenant la liste des jumelages en cours de mise en œuvre et la liste des TAIEX déjà réalisés, on peut constater que l'agriculture est faiblement représentée comparativement à d'autres secteurs tels que l'Industrie ou les Finances. Mais la situation évolue, les centres d'intérêt s'élargissent et se diversifient.

Un projet de jumelage est en cours de préparation sur les signes de qualité et origines géographiques des produits agricoles. Et un autre projet de jumelage au profit de l'INRAA (Institut national de la Recherche agronomique d'Algérie) a été préparé et est près d'être finalisé.

L'intitulé de ce programme est : « Appui au Ministère de l'Agriculture et du développement rural pour le développement de l'Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires au sein de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) » .

### Les Statistiques en appui au développement agricole

Cet observatoire est appelé à renforcer le système d'information économique et des statistiques du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) pour mieux orienter les actions de soutien à l'agriculture.

L'observatoire aura à effectuer une tâche prioritaire, préalable au déploiement de ses activités. : établir un diagnostic du système statistique agricole existant et un plan d'amélioration de ce dispositif.



Séminaire TAIEX au profit du Ministère de l'Agriculture, Hôtel Hilton, Alger Novembre 2010

L'observatoire recueillera et présentera des informations et des statistiques dans le domaine du commerce international et national des produits agricoles et agroalimentaires de large consommation. Il suivra les évolutions des prix de ces produits à l'international et sur le marché local.

Il assurera également la veille sur les relations agriculture-industrie, les industries de transformation.

Il aura à mettre au point un outil de suivi des campagnes des principales cultures, de l'état des ensemencements.

La formation à la méthodologie des recensements agricoles et la formation des chargés d'enquête sont également inscrites dans le programme d'action de l'Observatoire.

### Une démarche originale

La démarche retenue pour « monter » cet Observatoire n'est pas celle de la création d'une nouvelle entité administrative mais la mise sur pied d'une structure au sein de l'INRAA qui aura pour but d'impulser et de fédérer les activités de différents centres qui ont vocation de réunir de l'information sur les activités agricoles. L'Observatoire sera lié par des conventions aux autres institutions qui participeront à ses activités : Directions techniques du Ministère et Instituts techniques sous tutelle du MADR.

L'Observatoire pourra bénéficier des expériences européennes pour intégrer les bonnes pratiques des Observatoires de pays de l'UE. Ce transfert de « savoir-faire » se fera à travers toutes les formes d'actions retenues : missions d'experts, séminaires de formation et voyages d'étude.

L'Observatoire diffusera largement les résultats de ses travaux.



## PROFIL

Ingénieur de formation, Abdelaziz GUEND a rejoint le Ministère du Commerce depuis 1994 comme inspecteur principal de la qualité et de la répression des fraudes (services extérieurs). Il a, ensuite, occupé plusieurs postes au niveau des structures centrales telles la Direction de la Qualité, la Direction Générale du Contrôle Économique et de la Répression des Fraudes et l'Inspection Générale. Il a été nommé en avril 2011 directeur du P3A pour la deuxième phase, puis responsabilisé à partir du 1er août pour assurer également la fin de la première partie.

## Bâtir sur les acquis pour assurer la réussite de la deuxième phase du P3A

Reprendre le travail d'un projet rencontrant un succès reconnu et assurer sa continuation est toujours un défi. Il ne suffit pas de maintenir vivants les dossiers, de préserver les procédures, de continuer à gérer les gens qui travaillent dans le projet : il faut à nouveau se fixer des objectifs pour aller plus loin, pour faire mieux si possible. C'est là une entreprise sur laquelle il faudra s'appliquer, armé d'une petite expérience en assurance qualité où le maître mot est : l'amélioration continue.

### Les acquis importants de la première phase du P3A

Dans la première phase du P3A on a réussi le lancement du Programme, une première sensibilisation des acteurs sur les instruments et l'installation d'une structure de gestion pour le suivi des actions. Ainsi les premiers objectifs du programme ont été atteints. Bien avant mon arrivée, cinq projets jumelages ont été lancés et une trentaine de missions TAIEX se sont effectuées en Algérie.

Cette réussite constitue désormais un à priori avec lequel il faudra composer lorsqu'on envisage le futur.

Faute de ne pas tomber sur la commodité des résultats, les autorités du Programme se sont accordées

*La réussite de la première phase du P3A constitue désormais un à priori avec lequel il faudra composer lorsqu'on envisage le futur.*

d'ores et déjà d'impulser la coopération institutionnelle que le P3A assure. Cette volonté d'accroître les échanges s'est reflétée dans la convention de financement de la deuxième phase, signée lors du séminaire de mi-parcours du P3A I en mars de cette année. Les parties ont même décidé de la mettre en route en parallèle de la finalisation de la première phase. Dans le but justement de préserver la dynamique impulsée en favorisant sans discontinuité la concrétisation des actions identifiées lors de la première phase mais non réalisées faute de financement supplémentaire.

### Nouveaux instruments et bourse d'expertise

Je me retrouve donc aujourd'hui gérant la continuation d'un Programme de 10 millions d'euros et mettant en œuvre des actions sur une nouvelle convention de 30 millions d'euros.

Bientôt un autre instrument de coopération fera son entrée en Algérie via le P3A. Et ça ne concernera pas que

l'Union européenne car l'Organisation de la Coopération et du Développement Économique (OCDE) y est aussi partie prenante : il s'agit du programme SIGMA.

Il va permettre de travailler ensemble sur des questions liées à la gouvernance et la gestion des politiques publiques. Ceux sont là des mots d'une envergure telle qu'une réflexion mérite d'être engagée.

Ses activités toucheront des questions horizontales qui constituent de vrais piliers de l'action administrative, et rien ne nous assure qu'on trouvera les bonnes réponses à des questions importantes. Cette coopération est l'un des objectifs de l'Accord d'Association et peut profiter à l'administration algérienne pour l'engagement éventuel de réformes structurelles en mettant à contribution

*Bientôt un autre instrument de coopération fera son entrée en Algérie via le P3A : il s'agit du programme SIGMA.*

les instruments de rapprochement européens.

Il faut bien noter ici qu'il ne s'agit pas de l'aide mais bien de la coopération. Après six mois de travail dans le Programme, je constate que la prédisposition

de l'administration algérienne pour relever le défi est bien à la hauteur des espérances.

Un programme comme le P3A, qui est piloté par la demande, suscite moins de problèmes d'entente car ceux sont les institutions bénéficiaires qui, après avoir été sensibilisées sur les capacités et « commodités » qu'offrent les instruments, identifient leurs propres besoins et proposent les thématiques à traiter pour mieux cerner les actions de coopération.

Ceci dit, ces instruments sont limités, soit par leur spécificité, soit par leur objet, et n'arrivent pas à couvrir tous les besoins exprimés par l'Administration

*la phase II du Programme offrira une bourse considérable d'appui et d'expertise là où les instruments se montrent insuffisants.*

algérienne. Pour compléter les actions de ces instruments, la phase II du Programme offrira aussi une bourse importante d'appui et d'expertise là où les instruments ne conviennent pas de leur nature spécifique.

### Une UGP renouvelée et adaptée aux nouveaux besoins

D'un autre côté, la gestion même du Programme se verra irrévocablement affectée par ces nouveaux défis. En 2012, une nouvelle équipe d'experts remplacera au sein de l'UGP l'équipe d'assistance technique permanente actuelle. Les procédures de l'Union européenne excluent à l'actuel prestataire (IDOM) de nous fournir cette assistance.

Donc, le travail à faire pour assurer la continuation du Programme a commencé par la préparation d'un appel d'offres dont les résultats seront bientôt connus. Des nouveaux profils ont été demandés en fonction des objectifs à

atteindre, transcrits dans la convention y afferante.

De nouveaux moyens seront alloués pour répondre aisément aux demandes formulées. A première vue, le Programme est une réussite car les prestataires européens sont nombreux et les propositions très riches.

En même temps, le Programme a atteint une vitesse de croisière sur certains aspects que la structure organisationnelle actuelle assure mais qu'il faudra renforcer dans l'immédiat pour garantir les meilleurs résultats. Le Devis Programme, soumis à validation, pour le prochain semestre est, d'ailleurs, établi sur la base de cette principale préoccupation.

Aussi pour atteindre l'objectif cité plus haut de l'amélioration continue, les efforts de l'UGP seront axés sur trois types d'actions :

- la sensibilisation des administrations n'ayant pas entamé jusqu'à présent des actions à travers les instruments du Programme, et le travail de façon très ciblée pour aider les bénéficiaires dans la formulation des demandes. Pour cela, l'Accord d'Association sera relu article par article afin d'y relever les secteurs concernés qui n'ont pas jusqu'ici été bénéficiaires des actions du programmes et qui n'ont pas sollicité d'assistance technique;

- l'élargissement du réseau des acteurs du Programme s'avère essentiel pour accomplir ces démarches. La formation de ces acteurs est aussi primordiale et elle se fera en continu dans des séminaires, des ateliers et des réunions. Dans ce sens la quasi totalité des secrétaires généraux des départements ministériels ont été destinataires de correspondances du Ministère du Commerce, gestionnaire du Programme, pour la désignation des points focaux et susciter des demandes ;

- le renforcement de la communication

entre les acteurs à travers les actions précitées et des outils interactifs mis à disposition via les nouvelles fonctionnalités ajoutées dans le site web du Programme. Pour ce faire, de nouveaux espaces ont été créés sur

*Les efforts de l'UGP dans le P3A II seront axés sur la sensibilisation des administrations, l'élargissement du réseau et le renforcement de la communication*

le site et sur la lettre du P3A et seront dédiés à l'expression de ces acteurs.

### Le citoyen, au cœur du Programme

En ce qui concerne l'objectif ultime de ce Programme, à savoir, l'appui à l'Administration Algérienne pour mettre en œuvre de manière efficiente l'Accord d'Association, le citoyen doit rester « au cœur même » de nos activités. De plus en plus les événements organisés par le P3A amènent des acteurs de la société civile organisée à exprimer leurs besoins, leurs points de vue et transmettre aux administrations concernées leurs réalités. Je compte continuer sur cette ligne et engager des actions qui seraient exprimées dans ce sens.

Le P3A aura accompli ainsi une fonction de rapprochement des institutions, des personnes, des acteurs et des décideurs qu'il faut préserver ou renforcer. En ma qualité de Directeur du P3A j'invite vivement tous ceux et celles qui ont déjà participé aux activités déjà engagées à encourager leurs collègues à y participer aussi, voire à proposer de nouvelles actions de coopération qui puissent enrichir le savoir-faire de l'administration algérienne dans toutes ses composantes.

*Le P3A accompli une fonction de rapprochement des institutions, des personnes, des acteurs et des décideurs qu'il faut préserver ou renforcer.*

## D'avantage de rapprochement entre les institutions partenaires



Visite d'étude en Allemagne, siège de l'Autorité Allemande de Concurrence, Octobre 2011

Les activités du jumelage «concurrence» ont été diversifiées en ce mois d'octobre, notamment par l'organisation d'un atelier en Algérie et une visite d'études en Allemagne. Ces activités viennent renforcer le rapprochement entre les institutions partenaires.

### Un atelier en Algérie

Un atelier sur les règles de concurrence a été organisé à Zeralda du 4 au 8 octobre 2011 pour une cinquantaine de participants, il a été animé par un expert du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (France), Mme Caroline MONTALCINO.

L'atelier avait pour objectif de familiariser les participants avec les règles générales de la concurrence ainsi que les notions de l'économie de marché.

Il s'adressait principalement aux cadres des Directions Régionales du Commerce d'Oran, Saïda et Béchar ainsi que des Directions de Wilayas du Commerce relevant de leur champ de compétence territoriale, et aux représentants de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT), de l'Union de Protection des Consommateurs, de la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI), ainsi que du monde universitaire (Ecole de Commerce).

Cet atelier fait partie d'un cycle de formation qui vise à mettre à niveau l'ensemble des cadres du Ministère du Commerce et de ses services extérieurs.

Des cas pratiques, relevant de la réalité européenne et algérienne, ont illustré les présentations et ont favorisé de riches échanges et débats.

### Visite d'études en Allemagne

C'est la première visite d'études organisée dans le cadre du jumelage Concurrence, à laquelle ont pris part les représentants du Ministère du Commerce et de ses services extérieurs ainsi que du Ministère de la Justice. Elle s'est déroulée du 23 au 29 octobre 2011.

La Délégation algérienne s'est rendue à l'Autorité allemande de concurrence, la Commission des monopoles, l'Agence fédérale des réseaux, le Tribunal supérieur de l'Etat de Rhénanie (Nord-Westphalie) et enfin le Ministère Fédéral de l'Economie et de la Technologie.

Les travaux de cette visite d'études ont porté sur les thèmes suivants :

- Présentation des missions de l'Autorité de concurrence et de la loi allemande sur la concurrence ;
- Présentation de la lutte anti-cartels en Allemagne, des lignes directrices pour le calcul des amendes et du programme de clémence de l'Autorité de concurrence ;
- Présentation des modalités d'exercice du contrôle des concentrations en Allemagne ;
- Exposé sur l'évolution récente de la politique de la concurrence, en particulier sur les prix de vente imposés et les systèmes d'échanges d'informations ;
- Exposé sur la transparence des marchés et des systèmes d'information à travers l'exemple du secteur des pro-

duits laitiers ;

- Présentation des missions de la Commission des monopoles ;
- Présentation des missions de l'Agence fédérale des réseaux ;

- Présentation du fondement juridique et des modalités pratiques d'action du Tribunal Supérieur du Land de Rhénanie (OLG), chargé de l'examen des recours contre les décisions de l'Autorité de concurrence allemande ;
- Présentation sur les structures, l'organisation et les missions du Ministère Fédéral de l'Economie et de la Technologie ;
- Les relations économiques bilatérales germano-algériennes ;
- La politique de la concurrence en Allemagne et dans l'Union européenne, particulièrement le processus législatif dans le domaine du droit de la concurrence, notamment en ce qui concerne les différentes phases de l'examen des projets de loi. Cet exposé a été illustré et enrichi par des exemples concrets (secteur de l'énergie et prix des carburants).

Les intervenants des institutions visitées se sont montrés très disponibles pour de nombreux et fructueux débats et échanges avec les membres de la délégation algérienne.

Le Conseiller Résident de Jumelage, M. Patrick MAGHIN (France) a facilité les échanges à plusieurs reprises en assurant l'interprétation consécutive d'allemand en français.



[www.mincommerce.gov.dz](http://www.mincommerce.gov.dz)  
[www.autoritedelaconcurrence.fr](http://www.autoritedelaconcurrence.fr)  
[www.agcm.it](http://www.agcm.it)  
[www.bundeskartellamt.de](http://www.bundeskartellamt.de)



## Un mois riche en activités

Le mois d'octobre a été très riche en activités pour le jumelage de la Direction Générale des Impôts algérienne et la Direction Générale des Finances Publiques française.

### Organisation des services fiscaux et relations avec les contribuables

Ce volet a fait l'objet d'une mission d'évaluation des services en ligne proposés aux contribuables, du 2 au 6 octobre 2011. La mission a été réalisée par une experte française qui a travaillé 6 ans à la DGFIP sur la mise en place du programme COPENIC, dans son aspect déploiement de services aux contribuables.

Les travaux ont été conduits avec la Direction des Relations Publiques et de la Communication, les services de la Direction de l'Organisation et de l'Informatique et les responsables de l'équipe projet en charge du nouveau système d'informations de la DGI. Des cahiers des charges précis indiquant les conditions de faisabilité ont été établis concernant notamment la généralisation possible à court terme d'un dispositif de télédéclaration expérimenté à la DGE.

Une autre mission réalisée par un expert français du 9 au 13 octobre a permis de faire un point précis sur les conditions possibles de mise en place de nouveaux services aux contribuables tels qu'un tutorat pour les nouvelles entreprises ou la création de centres d'appels. Cette mission a été conduite avec les équipes de la DRPC et a donné lieu à une visite du CDI de Rouiba et de la DGE pour s'assurer concrètement des possibilités de création de ces nouveaux services.

### Séminaire sur les relations avec les contribuables

Les propositions issues de ces deux missions (généralisation de la télédéclaration à la DGE, nouveaux services), ainsi que le référentiel précis de quatorze engagements de qualité de services à destination des contribuables, ont été présentés lors d'un séminaire organisé le 12 octobre 2011 au Ministère des Finances.

Ce séminaire, préparé et animé par la DRPC et l'équipe projet du jumelage, a réuni les responsables des relations

publiques de l'ensemble des directions de Wilayas ; des représentants de la Direction générale et de la DGFIP et des représentants d'organisations (patronat, syndicats, associations). Les responsables du P3A étaient également présents pour ce moment important du jumelage.

Ce séminaire, présidé par M. RAOUYA, Directeur Général des Impôts, qui a lu en introduction une allocution de Monsieur le Ministre des Finances, a permis de présenter de manière détaillée :

- les objectifs du jumelage,
- les évolutions entreprises en matière d'amélioration des relations avec les contribuables, par les administrations fiscales européennes,
- les évolutions déjà engagées par la DGI algérienne,
- les priorités retenues dans le cadre du jumelage.

Le ressenti exprimé par les représentants des contribuables au cours du séminaire a été très positif.

### Amélioration des procédures de contrôle fiscal

Une mission dans le domaine du contrôle fiscal s'est déroulée du 2 au 6 octobre. Elle a été conduite par un expert français, chef de brigade en direction interrégionale. Cette mission a donné lieu à des groupes de travail avec les équipes de la direction des recherches et vérifications d'un Service Régional de Vérifications et d'une direction de wilaya. Elle a permis de définir concrètement une méthodologie et une évolution des textes visant à une limitation et à un meilleur encadrement des rejets de comptabilité.

### Mise en place de tableaux de bord et outils de suivi

Deux missions conjointes portant sur la mise en place de tableaux de bord en vue du suivi et du pilotage du contentieux et des rescrits fiscaux (dont la mise en place est intégrée au projet de loi de finances 2012), au niveau central et local, se sont déroulées du 16 au 20 octobre 2011.



Séminaire sur les relations avec les contribuables, Siège de la DGI, Octobre 2011

Ces missions, assurées par deux experts français ont permis de finaliser un cahier des charges de mise en œuvre d'un outil de suivi informatique du contentieux qui sera déployé à l'ensemble des services fiscaux pour début 2012. Cet outil sera adapté pour mettre en place les tableaux de bord de suivi des rescrits dès l'adoption de ce dispositif.

Les travaux ont été conduits par les experts avec l'ensemble des directions et services concernés : Direction du contentieux, DLF, DGE, DOI, DRPC, directions de wilayas de Blida et El Harrach à l'origine des produits informatiques locaux retenus.

### Comité de pilotage

Le troisième comité de pilotage du jumelage s'est tenu le 11 octobre 2011 au Ministère des Finances en présence de M RAOUYA, Directeur Général des Impôts, de Mme LANTERI, chef de la Mission Coopération de la DGFIP, de l'équipe projet française (chef de projet et CRJ), des responsables de la DGI, des responsables du P3A et des représentants de la Délégation de l'Union européenne.

Ce comité a permis de constater le bon niveau d'avancement du programme, avec 45% du volume d'expertise déjà réalisé après 8 mois d'activités intenses.

L'efficacité des expertises conduites commence à se traduire par des résultats et avancées tangibles en matière d'amélioration des relations avec les contribuables.



[www.mfdgi.gov.dz](http://www.mfdgi.gov.dz)

[www.portail.dgfi.finances.gouv.fr](http://www.portail.dgfi.finances.gouv.fr)



Formation sur les directives DBT et CEM à l'IANOR, Octobre 2011

## Former les cadres sur l'application des directives DPC, DBT et CEM

Les efforts réalisés par les partenaires du jumelage Infrastructure Qualité depuis le début de ce projet de jumelage ont abouti à la consécration de quelques résultats remarquables au mois d'octobre. Un Comité de Coordination des ACAA est mis en place dans les 10 premiers mois du jumelage, contribuant au renforcement de l'administration centrale dans le processus de signature d'un ACAA. D'un autre côté, les formations des cadres des organismes sous la tutelle du MIPMEPI sur les directives DPC, DBT et CEM avancent à très bon rythme.

On l'avait déjà souligné dans des numéros précédents de la Lettre du P3A, la mise en place d'un Comité de Coordination (CC) pour l'ACAA était un élément important pour que le Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) puisse maîtriser le processus ACAA du début à la fin et d'assurer une coordination. Trois missions, toutes menées par l'expert français Serge ARONDEL de l'AFNOR, se sont déroulées en Juillet, Septembre et Octobre au MIPMEPI.

Pour la mise en place de ce Comité de Coordination, les partenaires se sont mis d'accord en Juillet dernier sur un plan d'action que la Division de la Qualité et de la Sécurité Industrielle du MIPMEPI a réussi à réaliser dans les meilleurs délais. Le CC permettra aux organismes chargés de l'Infrastructure Qualité de faire une évaluation correcte et coordonnée de la conformité des produits en vue de la signature d'un ACAA avec l'UE, assurera la résolution efficace des cas dont l'application de la réglementation pourrait poser des doutes et contribuera à la mise en œuvre en Algérie des nouvelles réglementations techniques harmonisées avec les directives européennes.

Le CC permettra aux différents ministères et organismes impliqués dans le

processus ACAA de se coordonner afin de pouvoir préparer la signature d'un ACAA dans les meilleures conditions, de coordonner l'établissement des différents textes législatifs nécessaires, de définir les règles de notification des organismes d'évaluation de la conformité, de conseiller les différents organismes sur leur rôle dans le cadre du processus ACAA.

### Directives DPC, DBT et CEM

Les activités concernant la formation des membres des organismes sous tutelle du MIPMEPI sur les directives « produits de construction » (DPC), « basse tension » (DBT) et « compatibilité électromagnétique » (CEM) continuent à se dérouler à très bon rythme. M. LESCURE, expert au Laboratoire Central des Industries Electriques français (LCIE, filiale de Bureau Veritas) a consacré deux jours de formation aux cadres de l'Institut Algérien de Normalisation (IANOR) sur les directives DBT et CEM. La formation était suivie de deux ateliers pratiques. A la fin de cette activité, les participants ont reçu une attestation AFNOR / LCIE accordant leur participation dans la formation. Egalement à l'IANOR, une autre mission, menée par l'expert français M. GARCIA, s'est déroulée en octobre pour assister l'organisme dans l'élaboration d'un plan de communication sur l'application des directives DPC et DBT.

En ce qui concerne l'accréditation, l'ex-

pert allemand M. LENZNER a continué son cycle de formation aux évaluateurs d'ALGERAC sur la DPC et son implication dans le processus d'accréditation. La formation reçue permet aux évaluateurs d'ALGERAC de maîtriser les procédures d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité en vue de leur notification dans le cadre de la mise en œuvre d'un ACAA couvrant le secteur des produits de construction.

### Métrologie légale

Dans le domaine de la métrologie légale et industrielle, les activités se sont centrées sur la préparation d'un plan d'action à réaliser à court terme (3 ans) afin que les organismes agréés algériens et les entreprises algériennes des secteurs industriels couverts par l'ACAA disposent de moyens métrologiques raccordés aux étalons nationaux et internationaux leur permettant de réaliser les essais de conformité aux normes européennes en vue de l'apposition du marquage CE. Un séminaire pour informer et former tout le personnel technique de l'Office Nationale de Métrologie Légale (ONML) à la mise en œuvre de la Directive Instruments de Mesure (DIM) a été organisé. L'objectif de ce séminaire, mené par l'expert de l'AFNOR M. CRUZ, est d'intégrer dans le programme l'accréditation, le raccordement et la traçabilité en initiant les cadres de l'ONML aux textes réglementaires européens se rapportant à la métrologie, notamment la directive relative aux instruments de mesures (exigences essentielles et modules relatifs à l'examen de type).



[www.mipi.dz](http://www.mipi.dz)  
[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
[www.bam.de](http://www.bam.de)  
[www.din.de](http://www.din.de)

# Le jumelage concerne aussi les unités de l'ADE et de la SWDE

Bien souvent le Jumelage institutionnel est assimilé à un rapprochement au « sommet » de deux institutions ou groupes d'institutions. A examiner le parcours du Jumelage ADE-SWDE depuis son lancement au début de l'année 2011, on s'aperçoit que c'est là une représentation restrictive. En fait des deux côtés (mais plus encore du côté ADE), les actions du Jumelage s'étendent bien au-delà des sièges centraux, des directions des institutions.

## La « carte » du jumelage

Dans un numéro précédent de la Lettre du P3A (Juillet-août 2011), nous avons relaté une mission à Jijel touchant en particulier aux pertes dans le réseau de distribution de l'eau potable. Cette mission a concerné aussi différents sites autour de Jijel : la station de traitement et de pompage d'El Agrem (ressource d'eau superficielle alimentant Jijel), les systèmes de pompage des stations de reprise, la station intermédiaire de la ferme Adouane et les réservoirs Haddada inférieur et supérieur.

D'autres sites de production et laboratoires de l'ADE ont reçu des équipes de travail :

- Tlemcen (Bougherara)
- Tiaret (Bakhada)
- Ain Defla (Ghrib)
- Bordj Bou Arreridj (Ain Zada)
- Bouira (Tilisedit)

Mais la liste des sites et régions touchés est plus longue encore, les formations à Alger ont regroupé des participants venus des régions les plus éloignées du Grand Sud, de Tamanrasset, Tindouf, Adrar, Béchar, Illizi ... Sur les 47 unités que compte l'ADE à travers tout le territoire algérien, 39 ont participé à ces formations.

Du côté de la SWDE, en plus du siège central, la station de la Transhennuyère, le site de production d'Anseremme, le réservoir de la Tassenière, la station de traitement d'eaux de surface d'Eupen et du Barrage de la Vesdre et

le bureau d'études ont reçu des cadres et techniciens de l'ADE pour des visites d'études, occasion pour des échanges d'expériences « en direct » avec les cadres de la SWDE qui veillent à la bonne marche de ces sites.

## Agenda du jumelage

Au cours du mois d'octobre, le cycle de formations en direction des chefs de laboratoire et des chargés de la qualité de l'eau s'est poursuivi. L'élaboration d'une base de résultats analytiques se poursuit. Deux autres thèmes ont été traités : réduction de la vulnérabilité de la production de l'eau et introduction progressive de normes ISO de qualité de l'eau.

### Du 2 au 6 octobre

• Élaborer le plan d'action d'amélioration des procédures, mission animée par M. Jean WATHELET (Expert-senior en distribution d'eau, SWDE) et M. Henri PECHEUR (Directeur de Coordination et Production d'eau, SWDE)

### 10-11 octobre 2011

• Introduire une politique à court, moyen et long termes de qualité selon les normes ISO session animée par M. VANBOSSCHE Etienne (Directeur de l'Organisation, SWDE)

### Du 16 au 20 octobre

• Définir une base de données résultats analytiques, mission assurée par M. Louis ANTOINE (Consultant informatique)

• Formation pour les des chefs de laboratoires, chargés du traitement et chargés de la qualité assurée par M. Olivier HUREZ (ingénieur qualité eau, SWDE) et M. Jean-Marie BAURET (Directeur de Laboratoire, SWDE).



Mission sur terrain, installation de l'ADE  
Octobre 2011

### Du 23 au 27 octobre

• Réduire la vulnérabilité de la production, mission assurée par M. Jean-Paul BIRON (Expert-senior Ressources en eau, SWDE)

### Le Comité de Pilotage se réunit

Le Comité de Pilotage (COFIL) du Jumelage s'est réuni à la Direction Générale de l'ADE, Oued Smar à Alger le 19 octobre. C'est sa troisième réunion depuis le lancement des activités du Jumelage. Comme on le sait, le Comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre, de la coordination des différentes activités du jumelage et de la validation des rapports trimestriels. A chacune de ses réunions il procède à l'examen des volets suivants :

- présentation détaillée et évaluation des activités durant le trimestre écoulé ;
- présentation des prévisions d'activités pour la période suivante ;
- examen du rapport financier.

A cette réunion du COFIL ont pris part des représentants de la Délégation de l'Union Européenne à Alger, de l'UGP et des institutions jumelles :

- DUE: Mme Amina LAREDJ
- UGP: M. Abdelaziz GUEND, Directeur National du P3A, M. Djamel BELHOUL, Chef d'équipe pour l'assistance technique et Mme Françoise BRUGEROLLE, Experte jumelage de l'assistance technique
- ADE : M. Sismail SILHADI, Chef de projet Algérie
- SWDE : M. Jacques HELLAS, Chef de projet Belgique et M. Thierry MINGUET, Conseiller Résident de Jumelage



[www.ade.dz](http://www.ade.dz)  
[www.swde.de](http://www.swde.de)  
[www.mre.dz](http://www.mre.dz)

## Les efforts des partenaires aboutissent à des résultats tangibles



Le jumelage 'Artisanat' a bouclé en octobre neuf mois d'activité, ce qui représente la moitié du projet (la durée totale est de 18 mois). Fruit des efforts des partenaires, plusieurs activités lancées dans les neuf mois ont abouti à des résultats palpables, qui ont été présentés lors de la troisième réunion du Comité de Pilotage du jumelage le 25 octobre 2011 au siège de l'ANART.

### Des résultats probants

Durant le mois d'octobre les activités déjà lancées auparavant pour la révision de la nomenclature des métiers de l'artisanat et pour la reconstruction et modernisation du fichier national de l'artisanat ont commencé à produire des résultats tangibles. Par ailleurs, dans le cadre d'une deuxième journée du groupe de travail Université-Artisanat, constitué au mois de septembre, et après de nombreux échanges à distance depuis sa constitution, une proposition de définition de l'artisanat a été rédigée et présentée au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA) afin d'être incluse dans le Code de l'Artisanat qui constituera le cadre réglementaire pour le secteur.

L'UGP du P3A a contribué au développement et consolidation de ce groupe en mettant en place un forum en ligne dans le site web du Programme d'accès restreint pour les échanges entre participants. Ce forum, à nombre de sujets illimités qui sont à proposer par les partenaires dans le cadre de ce groupe de travail, permettra d'obtenir d'autres résultats à la demande du MTA, de l'ANART ou encore des artisans sur la base des échanges rapides et à distance.

### e-learning

La mise en place de la plate-forme de formation à distance pour les métiers de l'artisanat est le but de l'une des activités prévues dans le jumelage, lancée à

l'occasion de l'intervention de l'expertise espagnole composée de cadres de la Fondation «Centre d'Éducation Économique et Technologique» espagnole (Fondation CEDDET). En effet, au mois d'octobre, trois experts du CEDDET se sont déplacés à l'ANART et d'autres institutions publiques concernées par le jumelage pour une première mission de prise de contact et d'identification des besoins et demandes du MTA en matière de formation, d'apprentissage et d'échange en ligne.

Les experts du CEDDET ont exploré les possibilités techniques existantes chez les artisans. Le niveau d'accès au réseau Internet étant encore très faible dans les zones de résidence des artisans, les Chambres de l'Artisanat et des Métiers seront appelées à jouer un rôle clé en organisant des actions e-learning au niveau même de leurs sièges.

### Commercialisation des produits artisanaux

L'activité portant sur l'instauration d'une nouvelle démarche de commercialisation des produits de l'artisanat a été lancée aussi au mois d'octobre. Une première mission de diagnostic s'est déroulée pour faire un bilan des pratiques courantes en matière de promotion et de communication et analyser les systèmes et circuits de commercialisation locale et d'exportation des produits de l'artisanat algérien.

Cette activité a permis aux cadres de l'ANART de s'imprégner des techniques modernes de promotion, de communication et de commercialisation et d'accompagner les artisans dans l'adaptation et l'utilisation de ces techniques, contribuant ainsi en même temps au développement du secteur.

### Dinanderie et Bijouterie

La Commission Technique pour l'élaboration des projets de normes continue à travailler pour arriver à l'Indication Géographique de Provenance (IGP) « La Dinanderie de Constantine ». Deux groupes de travail pilotés par les experts de l'Institut National des Qualifications Professionnelles espagnol (INCUAL) ont travaillé sur l'élaboration de référentiels compétences pour la dinanderie et la bijouterie, avec la participation des experts de l'Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnel, tout en suivant l'approche par compétences.

### XVI<sup>ème</sup> Salon International de l'Artisanat

Enfin, plusieurs activités du jumelage ont été programmées dans le cadre du XVI<sup>ème</sup> Salon International de l'Artisanat qui aura lieu du 23 au 28 novembre. Le MTA a proposé aux partenaires du projet un stand au Salon pour permettre des échanges directs avec des artisans et d'accroître la visibilité du projet. Les partenaires sont aussi invités à participer dans les sessions d'information, les ateliers et les journées d'études organisées en marge de ce Salon.



[www.pme-artisanat.gov.dz/promet-tica](http://www.pme-artisanat.gov.dz/promet-tica)

[www.fundesarte.org](http://www.fundesarte.org)

[www.pme.gouv.fr/presentation/sommdgcis](http://www.pme.gouv.fr/presentation/sommdgcis)

## TAEIX en Algérie



Séminaire TAEIX au profit du Ministère de la Santé, Hôtel Hilton, Alger, Octobre 2011



Mission TAEIX au profit du CNFE, Alger, Octobre 2011

### Séminaire TAEIX sur la lutte anti-vectorielle

Le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière a bénéficié pour la première fois d'une mission TAEIX organisée par la Commission européenne. L'événement a eu lieu les 3 et 4 octobre 2011 à Alger et a porté sur le thème de 'la lutte anti-vectorielle'. Il a été animé par quatre experts venus d'Italie et du Portugal, ainsi que par des responsables et chercheurs algériens. Les participants représentaient essentiellement le secteur de la Santé ainsi que ceux du Commerce, de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Ressources en Eau, de l'Habitat, du Transport et de l'Aménagement du Territoire.

Le séminaire a eu pour principaux objectifs de :

- Dresser un état des lieux de l'existant en Algérie ;
- Présenter les expériences, les pratiques et les méthodes de lutte européenne dans ce domaine ;
- Conduire une réflexion sur les évolutions indispensables dans le domaine de la lutte anti-vectorielle (LAV).

### Gestion des déchets des activités de soins

La mission d'expertise organisée par la Commission Européenne au profit du Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE) a eu pour thème 'la gestion des déchets des activités de soins en Algérie'. Elle s'est déroulée du 23 au 25 octobre 2011, à Alger et a été animée par une experte française, spécialiste des questions de traitement des déchets. Les points abordés par les participants étaient :

- La connaissance des enjeux et problématiques liés aux déchets des activités de soins ;
- La connaissance des principes d'une planification stratégique de ce secteur ;
- Les réponses à donner à travers le cadre institutionnel et réglementaire ;
- Les techniques appliquées ;
- La revue des aspects économiques ;
- La connaissance des expériences d'autres pays.

## TAEIX Multi-pays

### Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise

Un séminaire TAEIX multi-pays sur le thème du «soutien à la coopération euro-méditerranéenne en application de la ligne d'action de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise : les entreprises innovantes» a eu lieu du 24 au 26 octobre 2011, à Milan (Italie). Il a été organisé par les services TAEIX de la Commission Européenne

Quatre cadres algériens représentant le Ministère du Commerce et celui de l'Industrie, la PME et de la Promotion de l'Investissement ont pris part à cette rencontre.

L'objectif de la rencontre était de renforcer la convergence euro-méditerranéenne des pratiques et des politiques relevant du domaine de l'innovation. Les participants ont abordé à ce titre les thématiques suivantes : Groupes et politiques de développement régional ; Partenariat public-privé ; Modèles de politiques de gouvernance ; Infrastructures technologiques et Instruments de financement des PME innovantes.

### Politiques d'innovations et systèmes de brevets

Une rencontre multi-pays a été organisée par la Commission Européenne, les 25 et 26 octobre 2011 et a eu pour thème «les politiques d'innovations et les systèmes de brevets». Elle s'est déroulée à Chisinau (Moldavie). L'Algérie a été représentée par quatre cadres du secteur de l'Industrie (MIPMEPI). Les participants algériens ont fait une présentation, par le biais de M. HADJOUTI, cadre à l'INAPI. Ils ont fait part de la politique et des actions menées dans le cadre de la promotion des innovations en Algérie. Selon M. HADJOUTI «le thème de la rencontre cadre parfaitement avec les missions des institutions en charge du brevet en Algérie». Le regroupement a été jugé «très bénéfique dans la mesure où il nous a permis d'avoir des idées détaillées sur les expériences des autres pays dans ce domaine», a-t-il ajouté.

### Mission SIGMA à Alger

Une mission pour le lancement de l'instrument SIGMA en Algérie a eu lieu du 17 au 19 octobre. Ses membres ont rencontré des représentants de plusieurs ministères et tenu des réunions avec

l'UGP3A et la Délégation de l'UE à Alger. SIGMA (Acronyme de «Appui à l'amélioration des politiques publiques et des systèmes de gestion») est une initiative conjointe de l'OCDE et l'UE. Son financement est assuré principalement par l'UE alors l'identification des projets à leur mise en œuvre est du ressort de l'OCDE.

La mission a été effectuée par :  
M. Christophe INGELS, Chef de secteur Jumelage, TAEIX et SIGMA, Commission européenne, EuropeAid.  
M. Francis HENIN, Coordinateur du Programme SIGMA pour les pays du voisinage Sud, OCDE  
M. Olivier MOREAU, expert en achats publics, OCDE

## TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

### LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

### LES INSTRUMENTS DU P3A

**Le Jumelage institutionnel** est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire. Les Jumelages sont fondés sur la base du compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs bien précis pour la résolution des problèmes systémiques. Un Jumelage est un vrai contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant de 18 à 24 mois.



LE JUMELAGE  
INSTITUTIONNEL

**Le TAIEX** est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et l'Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions très spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) avec une expertise sur les bonnes pratiques, sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. L'assistance TAIEX peut prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).



Assistance  
Technique  
et Échange  
d'Informations

### L'ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente Lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces informations sont également publiées et diffusées à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A permet, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.



#### POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de gestion du programme - UGP  
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger  
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12

**Web : [www.p3a-algerie.org](http://www.p3a-algerie.org)**

La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.

Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : [lettre@p3a-algerie.org](mailto:lettre@p3a-algerie.org)